

Projet de PV de l'assemblée générale de l'APEEE Services du 10/02/2022 par visioconférence organisé avec Webex par MMES S. RESSORT et P. DE SMEDT

Liste des participants en annexe

Ordre du jour :

- 1. Présentation du rapport annuel 2020-2021**
- 2. Comptes et bilans 2020-2021 – vote pour décharge**
- 3. Budget 2021-2022 – vote**
- 4. Nomination des membres du C.A. - vote**

Mme P. CARUSO explique que l'A.G. se déroule un peu plus tard car on est dans une phase de transition : il a été décidé d'organiser 2 AG ordinaires par an:

- une en mai pour voter la proposition de budget pour l'année suivante (avant le début de l'année scolaire)
- une en décembre pour le vote de décharge du budget de l'année précédente et l'élection des membres du CA (décembre de la même année).

1. Présentation du rapport annuel 2020-2021

1.1 Introduction :

M. Z. KRASZNAI explique que cette année a à nouveau été impactée par le Covid, qu'elle fut difficile pour les familles, les professeurs et aussi les services. Il a fallu s'adapter aux fermetures, au chômage pour certains et financièrement aussi ce fut difficile.

L'APEEE Services a suivi et appliqué deux principes durant cette période : fournir les services pour autant que cela était permis et maintenir une solidarité envers les travailleurs en complétant le chômage temporaire pour maintenir leurs salaires.

Ce 2^e principe, qui paraissait tout à fait juste pendant une période de crise transitoire, ne sera pas appliqué cette année scolaire afin de garantir la solidité des finances de l'asbl.

M. S. RAMIREZ PEREZ demande qu'un point soit rajouté à l'Ordre du Jour : création d'un groupe de travail sur la modification des statuts de l'asbl et le règlement d'ordre intérieur (ROI), souhait déjà manifesté lors de l'A.G. de décembre 2020 auquel il n'a pas reçu de réponse. Il demande aussi que l'A.G. nomme une personne pour se charger de ce groupe de travail.

Mme P. CARUSO, présidente f.f., indique que depuis l'AG extraordinaire de juin 2021 (où le statut retravaillé selon les directives du cabinet d'avocat a été présenté) il n'a pas été possible de mettre en place ce groupe de travail à cause des urgences qui ont dues être gérées et d'absences liées au Covid. A ce stade, il a semblé logique de laisser le nouveau

C.A. s'en charger. En effet il n'y a pas d'urgence car les statuts actuels en vigueur sont conformes à la législation.

Ce point sera quand même mis à l'O.J. en fin d'A.G. mais la présidente ff souligne qu'il faut que la participation à ce groupe de travail soit ouverte à tous les membres y compris ceux qui ne sont pas présents à l'A.G.

Il s'en suit une polémique sur le refus d'une candidature tardive pour devenir membre du CA. Cette candidature est arrivée après le délai convenu et communiqué à tous les membres de l'AG via la convocation elle-même, comme indiqué dans le ROI du CA.

Selon M. RAMIREZ PEREZ, l'APEEE Services ne respecte pas non plus les délais puisqu'un candidat a déjà été évoqué avant l'ouverture de l'appel à candidatures. Mme P. CARUSO explique que la candidature a été posée dans le délai et selon la procédure mais que le nom de M. V. HAUKE (candidature à laquelle M. Ramirez Perez fait référence) a circulé précédemment car il est le trésorier de l'APEEE et historiquement le trésorier a toujours été le même à l'APEEE et à l'APEEE Services. De plus, c'est aussi pour assurer une bonne succession au travail de M. B. GRAY qui est le trésorier en place actuellement et qui quittera l'école à la fin de l'année scolaire.

M. K. O'CONNOR se plaint du rejet de sa candidature car celle-ci a été présentée hors délai. Selon lui, ce délai a été fixé de manière irrégulière. Pour Mme K. MATHE l'introduction de délais pour les candidats sans passer par l'AG suscite des inquiétudes. La présidente ff souligne le fait que la procédure appliquée est celle vérifiée et approuvée par un cabinet d'avocats spécialiste en matières des droits des sociétés.

M. I. SCHMIDT, président du service Transport, souhaite, avant de poursuivre la présentation sur le Transport, faire part de son avis personnel sur l'acceptation de plus de candidats ou pas. Il est favorable à prendre plus de candidats en considération et dit qu'il faut tenir compte des critiques qui ont été faites à l'A.G. Mme P. CARUSO se dit choquée de cette remarque provenant d'un membre du CA où la question a été discutée déjà par le passé. M. B. GRAY intervient pour demander la poursuite de l'agenda.

1.2. Transport Uccle et Berkendael :

M. I. Schmidt, actif depuis 10 ans au sein du service Transport est particulièrement concerné par les questions de santé et de sécurité des enfants, rappelle que malgré les difficultés liées au Covid, le projet d'électrification de la flotte de bus continue à se déployer. Le passage de 2 à 9 bus électriques est prévu d'ici la fin de l'année scolaire et pour 2025, le comité de gestion Transport ainsi que le Conseil Administration ont décidé que la transition serait à 100 %. D'autres écoles ont aussi commencé à mettre des bus électriques à leurs services et un travail coordonné est souhaitable.

Un autre important projet porté par le service est le développement d'une application (TOGETHER) utilisée par les surveillants de bus pour renforcer la sécurité des enfants. Ceci a été mis en place pour éviter des incidents où des enfants seraient laissés seuls, dus à des rotations de chauffeurs de bus ou de surveillants ayant mal fait leur travail.

1.3. Cantine (Uccle) :

Mme P. CARUSO indique qu'elle intervient en tant que seul membre ancien du comité de gestion encore en fonction. Elle tient à souligner que, malgré la fermeture du self, imposée par les autorités belges, les repas chauds ont été maintenus pour les petits de maternelle, qui bénéficient d'un service à table. Etant donné le petit nombre d'enfants, les frais liés à ce service ajoutés aux frais fixes se sont avérés être très élevés notamment en termes de salaires. Il n'a donc pas été possible de rembourser la totalité des cotisations aux parents des autres sections.

Pendant la période d'activité réduite, le chef a pu mettre son temps à profit en testant des adaptations pour éviter certains allergènes contenus dans certains menus.

1.4. Cesame - casiers :

Mme P. CARUSO explique qu'à cause du Covid toutes les activités ont été arrêtées sauf les activités online (codage et STEM).

Concernant les casiers, elle demande aux représentants de classe présents à l'AG d'alerter les parents pour qu'ils sensibilisent leurs enfants sur le respect à avoir pour les casiers qui leur sont confiés. Les dégâts sont importants et engendrent l'augmentation du coût du service.

Elle répond aussi sur le chat à la question concernant la perte enregistrée en 2020-2021 par le service casier. Celle-ci est due à l'achat de nouvelles armoires pour remplacer les tous vieux casiers et faire face aux demandes de nouveaux élèves.

1.5. Périscolaire Berkendael :

Mme S. RESSORT, présidente du service périscolaire de Berkendael, indique que toutes les activités périscolaires de Berkendael ont été arrêtées. Il n'y a eu que 3 semaines d'activités. Seules des garderies ont pu continuer à être proposées.

1.6. Mot de la fin :

M. Z. KRASZNAI remercie tous les services et les membres, en particulier, Mme P. CARUSO qui est à la fin de son mandat et ne se représente pas pour un nouveau.

2. Comptes et bilans 2020-2021 – vote pour décharge

M. B. GRAY, trésorier, commente le tableau présenté sur les comptes de l'exercice 2020/21 . Il en ressort un déficit élevé, assez exceptionnel pour l'asbl.

Il passe les comptes en revue pour chaque service :

- Transport : coût supplémentaire versé aux compagnies de bus pour nettoyage extra et autre, recrutement de plus de surveillants adultes pour pouvoir assurer le tracing, indemnités suites à des fermetures, remboursement au PMO de la somme de 28.000 € car ils estiment ne plus devoir assumer les 2% de frais administratifs qu'ils prenaient en charge jusqu'ici.

- PÉriscolaire Uccle : a reçu un subside du service Transport pour leur venir en aide.
- Cantine : principalement des frais de personnel
- Coordination : frais d'avocat, investissements divers, dont l'IT
- PÉriscolaire Berkendael : rémunération des moniteurs.

En ce qui concerne le bilan au 31 août 2021, M B. GRAY souligne que, même après le déficit de 2020/21, les réserves de l'asbl sont assez conséquentes mais sont nécessaires notamment pour pouvoir verser des indemnités de licenciement au personnel dans le cas de fermeture définitive d'un service, et pour assurer le financement de l'actif de l'ASBL et du fond de roulement de chaque service

Mme P. CARUSO, invite les participants à poser des questions sur les comptes avant de procéder aux votes.

M. RAMIREZ PEREZ demande si cette réserve pourrait être diminuée au cas où l'asbl ne devait plus s'occuper d'organiser la cantine et que ce serait organisé par une entreprise externe.

M. B. GRAY répond qu'il faut avoir l'argent nécessaire pour payer les membres du personnel dont certains sont là depuis plus de 30 ans. Il semblerait d'autre part que le choix sera laissé à chaque école si la cantine continue à être organisée par l'association des parents ou par une autre entreprise comme c'est le cas à Berkendael.

Mme S. RESSORT explique ensuite comment vont se dérouler les votes : 1^{er} vote pour tous, ensuite votes avec procurations (jusqu'à 3 max). Toutes les procurations seront vérifiées (correspondance entre le nombre de votes et le nom) pour être en conformité avec le nombre total de votes.

Résultat des votes pour les comptes et bilan 2020-2021 – vote pour décharge : majorité des OUI donc la décharge est octroyée.

oui :91/non :2/abstention :13

3. Budget 2021-2022

M. B. GRAY commente le tableau présenté et indique qu'un petit excédent est espéré pour 2021-2022 de l'ordre de 24.000 €. Le PÉriscolaire Berkendael prévoit un déficit car des cours ont été lancés mais ensuite beaucoup de parents se sont désistés. Il a fallu malgré tout payer les moniteurs engagés.

M. B. GRAY fait part de la création d'un fonds de solidarité pour venir en aide aux familles rencontrant des difficultés financières. Chaque service contribue à ce fonds proportionnellement à son chiffre d'affaires. 10.000 € ont été budgétisés pour initier ce fonds dont la gestion sera assurée par un petit comité d'administrateurs, garantissant leur confidentialité.

Résultat des votes pour le budget 2021-2022 : le résultat est largement en faveur du « oui », donc le budget est adopté.

oui :91 non :2 abstention :9

4. Nomination des membres du C.A. - vote

Il y a actuellement 6 membres du C.A. toujours dans leur mandat pour encore une année :

- Zoltan Krasznai
- Brian Gray
- Ivo Schmidt
- Fairouz Dridi Rotenberg
- Pere Moles-Palleja
- Rafael Papi

2 candidats sortants qui se représentent :

- Stéphanie Ressor
- Georg Becker

3 candidats sortants :

- Paola CARUSO, présidente f.f.
- Véronique LESOILE et Teresa FERNANDEZ GIL qui ont quitté en juin 2021 car elles n'avaient plus d'enfants à l'école

2 nouveaux candidats :

- David DELAMARRE
- Viktor HAUK

Chacun des postulants se présente et indique ses motivations.

Avant de voter, M. Ramirez voudrait connaître l'avis des candidats postulants s'ils sont d'accord d'accepter un candidat postulants tardivement à l'AG car cela peut influencer les votes et la mise en place d'un groupe de travail sur les statuts.

Mme S. RESSORT souhaite qu'on respecte les règles et délais car les ils sont clairement communiqués à l'avance. Elle est favorable à la création d'un groupe de travail qui aidera le CA dans son travail sur les statuts, celui-ci sera mis en place par le nouveau C.A. sans précipitation et à condition qu'un appel à candidatures soit envoyé à tous (y compris ceux qui ne sont pas à l'AG.)

M. D. DELAMARRE dit qu'il n'a pas tous les éléments pour se prononcer.

M. G. BECKER est du même avis que Mme S. RESSORT et indique que suite à l'A.G. précédente où il était question du R.O.I., il avait contacté 3 ou 4 personnes intéressées mais qu'il n'y avait pas eu de suite.

M. RAMIREZ PEREZ dit ne pas être d'accord, car il avait fait une proposition complète pour la révision du Statut mais qu'il n'avait pas eu de réponse de M. G. BECKER

Malgré la tentative de Mme P. CARUSO et de Mme DE SMEDT, directrice de l'APEEE Services, ainsi qu'à la demande de nombreux participants de commencer à voter, les débats continuent sur l'admission d'une candidature supplémentaire et des délais pour recevoir celle-ci.

M. J. TYMOWSKI, notamment, pense qu'il y a une mauvaise interprétation de la part du C.A. de l'art. 12 et 20 et qu'il faut admettre toutes les candidatures puisque les délais ne sont pas indiqués dans les statuts.

M. Z. KRASZNAI trouve que cette A.G. aurait pu être très simple car ce n'est pas si difficile de respecter un délai imposé pour les candidatures.

Mme P. CARUSO indique que tout a été validé par le cabinet d'avocats de l'association : la distinction entre les règles fixées par le C.A. et celles qui doivent être fixées par l'A.G., ce qui est contenu dans le R.O.I. du CA et ce qui est réservé aux statuts.

Après de nombreuses interventions et discussions houleuses de certains participants et l'insistance de M. RAMIREZ PEREZ pour qu'elle décide d'aller contre la règle établie par le ROI du CA et annoncée dans la convocation à l'AG, elle déclare de ne pas être à l'aise à décider d'enfreindre cette règle (qui - pour elle - est totalement légale et légitime, car aussi validée par les experts légaux). De plus elle constate dans les interventions sur le chat et par les interventions orales, qu'il y a autant de membres qui sont pour garder cette règle que de membres qui veulent absolument l'ignorer.

Donc si l'AG veut décider dans un sens ou l'autre, il faudra voter :

- ceux qui sont pour le refus d'un candidat de dernière minute après communication d'un deadline votent « oui »

- ceux qui veulent élire à cette A.G. un candidat supplémentaire votent « non ».

Etant donné qu'il y a peu de différences entre les oui et les non, Mme CARUSO demande à Mmes Ressor et De Smedt de recompter les votes et vérifier la correspondance entre les votes exprimés pour les procurations et les noms des personnes autorisées à voter par procuration.

Résultats des votes :

Oui : 48 Non :45 Abstention :3

Les OUI sont majoritaires de peu donc le vote se déroulera comme prévu et aucune candidature hors délai ne sera acceptée.

Après confirmation du résultat des votes, M. RAMIREZ PEREZ s'interroge sur les votes exprimés visibles et sur écran. Une grande partie des membres commence à être impatient et veut aller de l'avant critiquant l'attitude de M. RAMIREZ PEREZ.

Mme De Smedt et Mme Ressort explique que les comptages ne se font qu'une fois les procurations vérifiées

Mme P. CARUSO indique que les détails du comptage des votes seront à la disposition de ceux qui souhaitent faire une vérification dès le lendemain de cette réunion à partir de 8h00, dans le bureau de Mme P. DE SMEDT.

On procède aux votes pour les 4 candidats qui ont introduit leur candidature dans le délai demandé.

Résultat du vote pour les nominations :

- Stéphanie RESSORT : oui :50 - non :32 - abstention :14
- Georg BECKER : oui :60 - non :9 - abstention :21
- David DELAMARRE : oui :78 - non :1 - abstention :7
- Viktor HAUK : oui :77- non :1 - abstention : 1

Les 4 membres obtiennent une majorité de « oui » et sont donc nommés pour 2 ans.

5) Création d'un groupe de travail :

L'accord est donné sur la constitution d'un groupe de travail suite au vote à l'unanimité par les participants de l'A.G. Les personnes intéressées peuvent se manifester dès à présent et un appel à manifestation d'intérêt sera envoyé à tous les membres de l'AG.

Mme P. CARUSO tient à préciser que ce point qui n'était pas à l'ordre du jour a été rajouté alors que le mandat n'a pas été discuté et ne le sera pas aujourd'hui. Elle souhaite que ce groupe travaille main dans la main avec le C.A. et qu'uniquement les points litigieux soient discutés. Il ne s'agit pas d'un remaniement complet de ce qui existe.

M. Z. KRASZNAI trouve qu'on peut discuter de tout, ensuite cela doit être discuté au C.A. et ensuite, présenté à l'A.G. C'est donc le Conseil d'Administration qui fait les propositions à l'Assemblée générale. Toute contre-proposition non soutenue par le CA devrait être présentée en respectant les dispositions du statut en la matière. M. RAMIREZ PEREZ, M. G. BECKER et M. I. SCHMIDT marquent leur accord.

Rapporteur : Carine DECOSTRE



APEEE Services asbl

Avenue du Vert Chasseurs, 46

1180 Bruxelles

Tel : +32 (0) 2 375 94 84